

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 13 MAI 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués

sauf

MM. J. L. KLIPFEL qui était représenté par Mme WINCKEL ;
MM. WEISHAAR, STEINER, WAGNER, PREVOT, BABILON, ZINCK,
GOERICH-MULLER (excusés).

DEL. N° 69/2002

**OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES
PREALABLES A LA DEFINITION DES ZONES RELEVANT DE L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

- CONSIDERANT que la Communauté de Communes est dans l'obligation d'assurer le contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs
- CONSIDERANT que les systèmes concernés sont à définir, par zonage, dans chaque Commune
- CONSIDERANT, qu'en vue de l'élaboration de ce zonage, une mission d'étude préalable devra être confiée à un Bureau d'Etudes

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

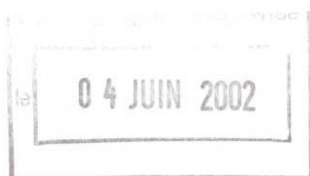
. sollicite le concours du S. D. E. A. pour l'établissement du cahier de charges de l'étude préalable ;

. autorise le lancement d'une consultation en vue de l'établissement d'un marché sans formalisme préalable pour la réalisation des études préalables ;

. autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 mai 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL